Nandita Natarajan's Singing Tree

# RÈGLEMENT INTERIEUR

**Règles des lieux**

- Les parents ne sont pas autorisés dans les salles de cours sauf en cas d'audition, de portes ouvertes ou de spectacles de fin d'année ou fin de stages.
- Il est interdit de manger dans les salles de cours et de porter des chaussures de ville dans les salles de danse pour une question d'hygiène.
- Les mobiles doivent être éteints pendant les cours.
- Le matériel (lecteur CD, pianos, chaises, bancs) doit être remis en place après utilisation.
- Toute défectuosité doit être signalée pour une réparation rapide.
- Par précaution, nous vous invitons à ne pas laisser d'affaires dans les vestiaires pendant vos cours. Les vêtements et objets trouvés sont conservés pendant 1 mois.
- Tout élève ou son représentant légal est prié de respecter les souhaits des professeurs concernant la tenue vestimentaire à adopter pendant leurs cours.

**Ponctualité et assiduité :**

- Les élèves sont tenus d'arriver 10 min à l'avance avec leur matériel (partitions, manuels, backings etc.,) leurs chaussons de gym et une bouteille d'eau (ainsi qu'un change pour les enfants entre 3 et 6 ans).
- Tout retard et/ou absence doit être impérativement justifié par les parents ou l'élève (par un certificat médical, certificat de travail, etc.) auprès de l'administration de The Singing Tree : à info@singingtree-international.com ou par message What's Up au : +41 (0)77 406 53 97.
- Les professeurs de The Singing Tree ne sont pas tenus d'accepter dans leur cours tout élève arrivant en retard sans justificatif. Passé un quart d'heure, l'élève ne sera pas accepté en cours.
- Les élèves ne doivent pas avoir accès aux salles sans la présence d'un professeur.
- Pour tous, l'entrée et la sortie des salles de cours doit s'effectuer à l'heure précise et avec courtoisie.

**Respect & sanctions disciplinaires**

- Tout élève est prié de respecter les règles de base de la vie en communauté. Tout manque de respect, qu'il soit envers un membre de l'équipe de The Singing Tree, de l'établissement, un professeur, un élève, un visiteur ou les locaux (propreté, etc.) pourra faire l'objet de sanctions.
- Tout agissement grave de non-respect (insultes, violence physique) impactant la sécurité des autres élèves et du corps enseignant, pourra faire l'objet des sanctions suivantes : rappel à l'ordre, avertissement par écrit par la directrice, exclusion temporaire ou exclusion définitive de la formation.

**Consigne incendie :**

- En cas d'alerte, l'étudiant doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de The Singing Tree ou des services de secours.
- Tout élève ou parent témoin d'un début d'incendie doit alerter immédiatement le professeur.

Tout élève de The Singing Tree ou son représentant légal doit donc prendre connaissance du règlement intérieur, l'approuver et le signer. La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement en cours d'année.

Fait :……, le …….

Nom, prénom, signature……